

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 07811 Numéro SIREN : 828 674 309 Nom ou dénomination : A.N. CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2021 sous le numéro de dépôt 132207



20211322072019

DATE DEPOT : 16/11/2021

N° DE DEPOT : 132207

N° GESTION : 2017B07811

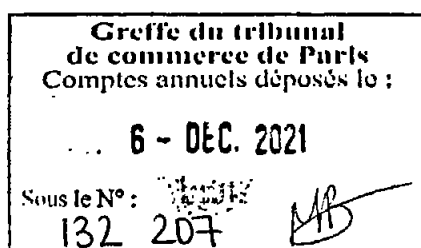
N° SIREN : 828674309

DENOMINATION : A.N. CONSEILS

ADRESSE : 79 avenue Secretan 75019 Paris

MILLESIME : 2019

A.N. CONSEILS
Société par Action Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000 €
Divisé en 100 actions de 10 €
Siège social : PARIS (75019)
79, Avenue SECRETAN
Siret : 828.674.309.00012



L'an deux mil vingt et un et le 18 Octobre, à 10 heures, Monsieur NABET André, actionnaire unique et président, de la société A.N. CONSEILS. Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 828.674.309.00012, et dont le siège social est situé à PARIS (75019) – 79, Avenue SECRETAN.

Après avoir exposé qu'il a été établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2019,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
- l'affectation du résultat ;

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 se soldant par un bénéfice de 7.218 €.

AN

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7.218 €, de la manière suivante :

- Report à nouveau.....7.218 €

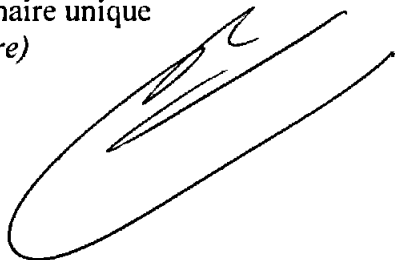
Du fait de cette affectation, les postes du bilan se trouvent modifiés comme suit :

- Capital social	1.000 €
- Réserve légale	100 €
- Report à nouveau	15.618 €
SITUATION NETTE	16.718 €

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il déclare qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique, Président et consigné sur le registre de ses décisions.

L'actionnaire unique
(Signature)



1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise SASU A.N. CONSEILS								Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 79 AVENUE SECRETAN 75019 PARIS									
SIREN		8 2 8 6 7 4 3 0 9							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2				Durée de l'exercice précédent* 1 2					
Exercice N clos le 31/12/2019									
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			010	13 500	012		13 500	
	Fonds commercial *								
	Autres *			014		016			
	Immobilisations corporelles *			028	3 000	030	3 000		
	Immobilisations financières * (1)			040		042			
Total I (5)				044	16 500	048	3 000	13 500	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052		
		Marchandises *			060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068		070		
		Autres* (3)			072		074		
	Valeurs mobilières de placement			080		082			
	Disponibilités			084	6 421	086		6 421	
	Charges constatées d'avance*			092	288	094		288	
Total II				096	6 709	098		6 709	
Total général (I + II)				110	23 209	112	3 000	20 209	
PASSIF								Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	1 000	
	Écarts de réévaluation						124		
	Réserve légale						126	100	
	Réserves réglementées*						130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)						132		
	Report à nouveau						134	8 400	
	Résultat de l'exercice						136	7 218	
	Provisions réglementées						140		
Total I							142	16 718	
Provisions pour risques et charges							Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166	2 271	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)						172	1 220	
Produits constatés d'avance						174			
Total III							176	3 491	
Total général (I + II + III)							180	20 209	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	13 500	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en listé)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A.N. CONSEILS

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	34 785
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	34 785
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 2 079 - mobilier - immobilier)				242	24 114
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		244	261
	Rémunérations du personnel*				250	500
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	1 500
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	26 375	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	8 410	
Produits financiers (III) 280				294		
Charges financières (V)				290	130	
Produits exceptionnels (IV)				300	140	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	1 182	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	7 218	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	7 218	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 356		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	640	
	Fraction des loyers à rembourser dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44, sexies A)	989		
	ZRD (44, terdecies)	127	ZRR (44, quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Poles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créance reportée en arrière du déficit	346	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies)	655		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641				
					350	
					174	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	9 040	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	9 040	372	

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD

Désignation de l'entreprise SASU A.N. CONSEILS

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SASU A.N. CONSEILS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SASU A.N. CONSEILS

Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	13 500	404		406	13 500		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques	440		442		444		446			
	matériel et outillage industriels	450		452		454		456			
	Installations générales, agencements divers	460		462		464		466			
	Matériel de transport	470	3 000	472		474		476	3 000		
	Autres immobilisations corporelles	480		482		484		486			
TOTAL		490	3 000	492	13 500	494		496	16 500		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques	530		532		534		536			
	matériel et outillage industriels	540		542		544		546			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	550		552		554		556			
	Matériel de transport	560	1 500	562	1 500	564		566	3 000		
	Autres immobilisations corporelles	570		572	1 500	574		576	3 000		
TOTAL		570	1 500	572	1 500	574		576	3 000		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme					
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL				596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SASU A.N. CONSEILS

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	326
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SASU A.N. CONSEILS		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024 du	160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN 8 2 8 6 7 4 3 0 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.N. CONSEILS

ADRESSE (voie) 79 AVENUE SECRETAN

CODE POSTAL 75019

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique NABET Prénom(s) ANDRE

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 29031944 N° Département 99 Commune CONSTANTINE Pays FR

Adresse : N° 79 Voie AVENUE SECRETAN

Code Postal 75019 Commune PARIS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

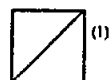
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

SIREN 828674309

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.N. CONSEILS

ADRESSE (voie) 79 AVENUE SECRETAN

CODE POSTAL 75019

VILLE PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

A.N. CONSEILS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1.000 €

Siège social : PARIS (75019)

79, AVENUE SECRETAN

RCS : 828.674.309.00012

ANNEXE

Annexe au Bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 dont le total est de 20.209 €.

Au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 7.218 €.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

Les notes présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce article 9 et 11 - Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 Articles 7,21,24-1°,24-2°,24-30°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODES

(cf. article 24.3 du décret et point 0 - partiel - de l'arrêté).

Aucun changement de méthode n'est intervenu durant cet exercice.

CONSOLIDATION

(cf. article 24.14 du décret)

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation, par intégration globale, d'une autre société.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(cf. article 19 du décret et point 14 - partiel - 11 et 10 de l'arrêté)

Aucun frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

(cf. article 7.2 du décret et point 6 de l'arrêté)

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production d'immobilisations faites par la société pour elle même.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(cf. article 24.11 du décret et point 23 de l'arrêté)

La société ne détient aucun titre ressortissant du domaine des filiales et des participations au sens des articles 354 et 355 de la loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966.

MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

(cf. article 24.4 du décret et point 2 de l'arrêté)

Les variations ont été enregistrées conformément aux dispositions en vigueur et sont intégralement retracées au tableau fiscal 2033-C.

AVANCES ET CREDITS AUX DIRIGEANTS

(cf. article 24.17 du décret et point 28 - partiel - de l'arrêté)

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

(cf. article 24.2 du décret et point 3 et 4 de l'arrêté)

Amortissements et provisions ont été calculés en respectant les normes comptables usuelles.

Les tableaux auxiliaires intégrés à la déclaration fiscale n'appellent aucun commentaire.

COUT DE PRODUCTION DES STOCKS (CLASSE 3)

(cf. article 7.2 du décret et point 13 - partiel - de l'arrêté)

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production du stock.

ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

(cf. article 24.10 du décret et point 12 de l'arrêté)

Information sans objet car il n'est pas détenu de stocks fongibles.

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

(cf. article 23 du décret et point 14 - partiel - de l'arrêté)

A - CHARGES DIFFEREES

Aucune charge différée n'a été enregistré au cours de l'exercice.

B - FRAIS D'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Aucun frais de cette nature n'a été enregistré au cours de l'exercice.

C - FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

Aucun frais de cette nature n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

D - CHARGES A ETALER

Aucune charge à étaler n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

CAPITAL SOCIAL

(cf. article 24.12 du décret et point 25 de l'arrêté)

Tous les titres composant le capital social appartiennent à la même catégorie.

CENTRALISATION DE POSTES DU BILAN

(cf. article 10 - in fine - du décret et point 1 de l'arrêté)

Aucune créance ou dette (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif ne concerne des entreprises liées ou en participation.

CREDIT BAIL

(cf. article 53 - partiel - du décret et point 9 - partiel - de l'arrêté)

Aucune opération de crédit bail est en cours pour cet exercice.

METHODE DE REEVALUATION

(cf. article 24.6 du décret et point 5 de l'arrêté)

L'entreprise n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

ENGAGEMENTS

(cf. article 24.16 du décret et point 28 - partiel - de l'arrêté)

Aucun engagement et notamment en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées n'a été contracté au profit des dirigeants des organes d'administration, de direction et de surveillance.